



Séance du 13 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26
Date de la convocation		
07/12/2022		
Date d'affichage		
07/12/2022		

L'an deux mil vingt-deux et le 13 Décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de GOYENECHÉ Olivier, BREVET Véronique, PEREZ Christelle, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHARBONNER Véronique, LE COADIC Bruno, CHESSOUX Stéphanie, Jean-Luc DELPUECH.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien

Secrétaire de séance : LE COADIC Bruno

N°2022-12-13- 12/92 – Acquisition d'une parcelle forestière à Mme. Dicharry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition de cession effectuée par Madame Dicharry,
Vu l'opportunité de détenir une parcelle forestière limitrophe à d'autres parcelles communales forestières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle C770 d'une superficie de 1,7 hectares (environ) appartenant à Madame F. Dicharry pour un montant de 5 000 euros,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

A Labenne, le 14 Décembre 2022
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



Le Secrétaire de séance,

Bruno LE COADIC



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/12/2022
Et publication et/ou notification le 19/12/2022